



Collège Etienne de
Flacourt



Collège Etienne de Flacourt
Rue REFOTAKA, BP 227
601- Tuléar Madagascar
Tél/Fax : + 216 20 94 426 68



CONSEIL D'ETABLISSEMENT

08 OCTOBRE 2010

Dossier suivi par

PROCES VERBAL

Téléphone/Fax
+ 261 20 94 426 68
GSM
+261 32 07 601 10

Mél

cftulear@moov.mg

adresse :
Rue REFOTAKA
BP 227
TULEAR
MADAGASCAR

La séance est ouverte par le Principal à 17h40.

Etaient présents :

Membres : RAKOTONINDRINA Léon (parent), RAJERISON Dieu Donné (parent), MALLET Lova (parent), SOW Kafia (élève), CORDENOS Christine (personnel), TURLAN François (personnel), TSIMAITOARIVO John (personnel), RAFIDISOA Hanitra (personnel), TRIBOUT Didier (administration), GATEAU Séverine (administration), MIMISOA Sahondranirina (administration), RALISON Ludith (administration).

Membres à voix consultative : MELARD Jackie (DAF), MAURICE Marie Joelle (consule honoraire), ANVARALY Ayoub (Président de l'APE)

Invités : BERNIER Philippe (APE), ERNOULD Joëlle (APE), LACASSAGNE Brigitte (infirmière), ROZIER Fabrice (Président du FSE)

L'ordre du jour est le suivant :

- Présentation des membres
- Point sur les élections
- Relations APE/AEFE
- Bilan de rentrée
- Point financier
- Vote de la carte scolaire (PCH)
- Le projet d'établissement
- Vote du règlement intérieur



- FSE
- Questions diverses



2/2

Point 1 : nouveau CE

Le Principal fait approuver l'ordre du jour et présente les nouveaux membres du Conseil d'établissement. Il y a 12 membres à voix délibérative. Le principe du fonctionnement et des prises de parole lors des séances est acté. Il n'y a pas d'échanges directs entre les membres.

Point 9 : FSE

Afin de permettre à Monsieur Fabrice ROZIER, Président du Foyer Socio Educatif (FSE), de prendre la parole sans attendre la fin du conseil, l'ordre du jour est modifié avec l'accord des membres.

Monsieur ROZIER rappelle que le FSE a été créé en septembre 2009 et qu'il a pour vocation de gérer les activités sportives, culturelles, festives et péri scolaires de l'établissement. Il est ouvert aux élèves, aux enseignants mais aussi aux parents. Sur l'année scolaire 2009/10, il a compté 220 membres dont 15 adultes. La cotisation est fixée à 25 000 MGA/an. Le collège accorde une subvention de fonctionnement égale au montant des cotisations versées par les membres. Ces recettes servent à rémunérer les intervenants mais aussi à la réalisation d'investissements dans du matériel (tables de tennis de table, tatamis, etc).

Pour l'année scolaire 2010/11, les activités reprendront après les congés de toussaint et l'Assemblée Générale est fixée au jeudi 14 octobre.

Madame MALLET pose la question du pourquoi d'une cotisation ?

Monsieur ROZIER indique que les cotisations servent principalement à rémunérer les intervenants (plus de 15 activités l'an dernier) et à réaliser des achats permettant d'améliorer les prestations offertes aux membres.

Monsieur TRIBOUT rajoute que le principe du tout gratuit ne correspond plus à la réalité de la nécessaire prise en compte des charges afférentes à toute activité de service. Le Principal rappelle également que le montant de la cotisation ne doit pas être un obstacle à la volonté de participer aux activités du FSE et que des solutions alternatives à un paiement numéraire existent.

Ce point étant épuisé, l'ordre du jour reprend son cours normal



3/3

Point 2 : Elections

Le Principal rappelle que les élections se sont déroulées le samedi 02 octobre 2010 et qu'elles ont été marquées par une très forte mobilisation des familles, ce qui marque l'intérêt des parents pour le fonctionnement du collège. Ont été élus :

- Ayoub ANVARALY 88 voix
- Philippe BERNIER 83 voix
- Gilbert ZAFERA 76 voix
- Joelle ERNOULD 71 voix
- Marie Christine ABIDALY 65 voix
- Jean Pierre ALAIN 61 voix

Le mardi 05 octobre, le nouveau bureau du Comité de Gestion a été élu :

- Président : Ayoub ANVARALY
- Vice-Président : Gilbert ZAFERA
- Secrétaire : Joelle ERNOULD
- Trésorière : Marie Christine ABIDALY
- Vice Trésorier : Philippe BERNIER
- Membre : Jean Pierre ALAIN

La durée du mandat du Bureau est fixée pour une durée de deux ans à compter du 02 octobre 2010.

Elections des représentants de parents d'élèves au Conseil d'Etablissement

- Nombre d'inscrits : 499
- Nombre de votants : 238
- Bulletins nuls et blancs : 16
- Exprimes : 222
- Taux de participation : 44, 48%

Elus :

-titulaires : L.RAKOTONINDRINA, DD RAJERISON, L.MALLET

-suppléants: A.VIDOT, JR BENARD, E.MALLET

Elections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Ecole.

- Nombre d'inscrits : 346
- Nombre de votants : 209
- Bulletins nuls et blancs : 0
- Taux de participation : 60, 40%

Elus : S.RATSIMBAZAFY, V.PHILIZOT, J.ERNOULD, S.RAZA ALY, N.NAPETOKE, F.MAMODE, G.CREMMEL, S.PHILIZOT, V.ANDROKAE, J.POUSSEL, R.G ROQUET, F.IBRAMDJY, A.ANOUVARALY, I.NOURALY, A.BIVIARISOLO



Point 3 : Convention APE/AEFE

Suite aux élections et à l'arrivée de nouveaux membres, le Principal résume les relations entre l'APE, le Comité de Gestion et l'Administration, représentée par le Chef d'établissement.

4/4

Le Comité de gestion :

- L'organisme gestionnaire a des statuts qui règlent son fonctionnement interne et organisent son fonctionnement.
- Une Assemblée Générale donne délégation à un conseil d'administration, qui confie les décisions courantes à un bureau (Président, Vice Président, Secrétaire, Trésorier, membres) au nombre de 6 personnes.
- Le bureau propose la mise en place d'un comité de partenariat qui associe le chef d'établissement et contribue à la gestion quotidienne de l'établissement.
- Le comité de gestion veille à l'application de la convention qui le lie à l'AEFE.
- Le comité de gestion a compétence pour l'embauche, la rémunération, la gestion des carrières des recrutés locaux après avis de la CCPL et du chef d'établissement. Le comité de gestion arrête le tableau des emplois en maîtrisant la masse salariale, composante essentielle du budget.
- Le comité de gestion, en liaison avec le chef d'établissement, prépare le budget.
- Le comité de gestion réfléchit aux orientations stratégiques de l'établissement, notamment en ce qui concerne la demande estimée de scolarisation, la concurrence exercée par d'autres établissements privés, les alliances et partenariats possibles, de l'adaptation souhaitable du contenu pédagogique offert.

Le Chef d'établissement :

- **COMME REPRESENTANT DE L'AEFE**
 - Il assume l'entière responsabilité pédagogique de l'établissement.
 - Il est le garant de la conformité des enseignements par rapport à l'homologation de l'établissement par le MEN français. Il a à ce titre toute autorité sur les personnels de l'établissement, quelque soit leur statut ou mode de recrutement.
 - Il décide des admissions avec priorité aux inscriptions des élèves français.
 - En liaison avec le conseil d'établissement, alter ego du comité de gestion pour les affaires pédagogiques et vie scolaire, il fait des propositions en matière de carte scolaire et d'ouverture d'options. Rappelons que le conseil d'établissement n'a pas de compétence en matière de gestion mais doit être informé des résultats du compte financier.
- **COMME DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE**
 - **COMPETENCES BUDGETAIRES**
 - Le chef d'établissement, en liaison avec le Président et le Trésorier, prépare le budget de l'établissement.
 - Le chef d'établissement assiste dans la préparation du budget, assure la gestion matériel de l'établissement, tient la comptabilité administrative et la comptabilité matière, la comptabilité générale et analytique. Il est assisté dans ces tâches par un Directeur Administratif et Financier (DAF)
 - Si des décisions préjudiciables aux intérêts de l'établissement sont prises par le comité de gestion, le chef d'établissement dispose d'un droit d'évocation auprès de l'AEFE. L'AEFE doit obligatoirement donner un avis pour toute dépense exceptionnelle (constructions immobilières par exemple).



5/5

- Le chef d'établissement est l'ordonnateur des dépenses. Il le fait dans la limite des crédits disponibles. Il rend compte régulièrement des dépenses au comité de gestion et le consulte si besoin de délibérations budgétaires modificatives (DBM).
- Le conseil d'administration du comité de gestion fixe un montant limite d'engagement par le principal en deçà duquel il décide seul de l'engagement de la dépense. Au-delà, la décision est partagée.
- **COMME DIRECTEUR GENERAL DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE**
 - **COMPETENCES ADMINISTRATIVES**
- **Personnels :**
 - Recrutés locaux :**
Le chef d'établissement propose les embauches, après avis de la CCPL et partage avec le comité de gestion le pouvoir de licenciement dans le cadre de l'exercice de son autorité sur les personnels.
 - Personnels détachés AEFE :**
Tous ces personnels sont placés sous l'unique autorité du chef d'établissement.

Suite aux dernières élections, le Principal suggère que le Comité de gestion de l'APE se penche rapidement sur la rédaction d'un Règlement Intérieur afin d'éviter tout contentieux (les membres du CG étaient invités à ce premier CE).

Madame MALLET demande à quel montant est fixé la limite d'engagement du Principal et si cette limite est revue tous les ans.

Monsieur TRIBOUT précise que ce point sera abordé lors du premier comité de partenariat fixé au 12 octobre à 14h30.

Il indique également qu'un point financier hebdomadaire est disponible et visible par tous, et ce depuis mai 2010.

Point 4 : bilan de rentrée

L'établissement compte 390 élèves à la rentrée soit 3 de plus qu'en juin 2010. C'est un bon résultat au regard de la baisse générale des effectifs dans le REFM. Le Principal explique que ce bon chiffre est le résultat de la politique volontariste affichée par le Comité de gestion et notamment grâce aux efforts financiers consentis en maternelle. A titre d'exemple, les effectifs de la TPS/PS sont passés de 13 élèves en 2009/10 à 28 élèves en 2010/11.

Une réflexion sur les tarifs doit être menée au sein de la commission « avenir collègue ».

Par ailleurs, aucun problème matériel n'est venu affecter la rentrée qui peut-être qualifiée d'excellente.

Les options (arts plastiques, IDD, DP) en 5° et en 4° sont un grand succès, notamment Arts plastiques avec la mise en œuvre de fresques sur les murs du primaire.

Point 5 : point financier

Au 1^{er} octobre 2010, les finances sont à l'équilibre mais malgré la fermeture de deux postes de résidents au primaire dont le plein effet se fera sentir sur l'année civile 2011, la remontée du taux de participation à la prise en charge des résidents de 28 à 33 % ajoutée à une augmentation de 10% de l'ISVL au 01/10/2010 fait que les gains pour l'établissement sont faibles.



- **2010 : 306 832 783 MGA remontée résidents**
- **2011 : 288 370 586 MGA remontée résidents soit un gain de 18 462 197 MGA**
- **2010 : 181 264 438 MGA d'ISVL**
- **2011 : 178 456 107 MGA d'ISVL soit un gain de 2 808 331 MGA**

6/6

Il est donc impératif de prévoir le passage du taux de remontée des résidents à 40% en 2012, la fermeture d'un poste de résident ne prenant son plein effet qu'à N+1. La nécessité de trouver des ressources additionnelles se fait encore plus criante si l'on veut éviter une logique permanente de fermeture de postes.

La situation financière de l'établissement est saine mais la vigilance reste de mise.

Point 6 : carte scolaire

Le Principal indique que Les charges financières qui vont s'accroître sur l'établissement nous obligent à anticiper et à faire des choix entre 3 possibilités.

- Augmenter les frais d'écolage
- Fermer des postes de résidents
- Trouver des ressources complémentaires.

En ce qui concerne les frais d'écolage, ils ont atteint un montant élevé et de nouvelles augmentations trop fortes auraient pour conséquence d'entraîner une perte des élèves payants et de fait une diminution de nos recettes réelles (il rappelle qu'avec les bourses, l'Etat prend dans une de ses poches pour mettre dans l'autre mais que l'exercice a des limites).

Les prévisions d'effectifs sur l'année scolaire 2011/2012 font apparaître :

- Au primaire, la fermeture d'une classe en conservant des effectifs confortables pour les apprentissages (entre 16 et 27 élèves pour les CM qui sont plus autonomes).
- Au secondaire, ouverture d'une division en 6° soit 8 divisions au total contre 7 cette année.

Afin de générer des ressources supplémentaires, la commission « avenir collège » propose la création d'un lycée privé malgache auquel notre établissement apporterait un appui rémunéré. Les discussions avec le poste et l'AEFE sont en cours.

Le Principal propose les mesures suivantes :

- Au 31.08.2011 :
 - fermeture d'un poste de résident secondaire (anglais)
 - ouverture d'un poste RL NTDF anglais secondaire
 - fermeture d'un poste RL NTDF primaire ou transformation en poste type

CLIN



777

- Au 31.08.2012
 - Transformation d'un poste de résident primaire en poste de résident secondaire (SVT)

La discussion s'engage.

Monsieur TURLAN indique que l'ISVL qui était à la charge de l'AEFE est maintenant supporté par l'établissement et que son aspect variable permet à l'AEFE d'avoir des curseurs permettant de moduler la pression financière exercée sur les établissements. Il indique aussi que depuis avril 2009, l'ISVL n'avait cessé de baisser et qu'avec cette augmentation de 10%, on ne retrouve même pas le niveau de l'époque.

Madame CORDENOS regrette que les personnels fassent les frais des politiques d'ajustement financière dans le REFM.

Monsieur TURLAN estime aussi que l'augmentation du nombre d'élèves par classe permet de maintenir un taux d'encadrement de 50% mais en entraînant une baisse de la qualité dans les classes, particulièrement pour les élèves peu ou non francophones, nombreux à Etienne de Flacourt.

Le Principal répond que les équilibres budgétaires doivent être préservés tout en ayant à cœur le maintien d'un niveau de qualité dans l'établissement. Il rappelle que le taux d'encadrement à Tuléar est supérieur à celui d'autres réseaux du REFM et que les effectifs par classe restent confortables par rapport à la situation qui prévaut dans les académies en France.

Il rappelle aussi qu'il a, dans la concertation, cherché à ne pas prendre de mesure de carte scolaire en privilégiant les départs volontaires. Ca sera encore le cas cette année. En revanche, lors de la transformation du poste de résident primaire en résident secondaire SVT en 2012, un enseignant du primaire doit déjà anticiper un départ.

Madame CORDENOS s'inquiète de savoir si cette fermeture de poste sera la dernière car la politique de l'AEFE ne permet pas d'avoir de vision à moyen terme.

Le Principal estime qu'à recettes égales et à taux de prélèvement constant, intégrant le passage aux 40% en 2012, on peut considérer que oui mais qu'il fallait toujours tenir compte de variables nouvelles.

Monsieur BERNIER se félicite de la création de la commission « avenir collègue » et demande si des parents pourront y participer. En ce qui concerne le lycée privé malgache, il souhaite savoir si un post bac permettant de préparer les élèves au bac français serait possible.

Le Principal rappelle les grandes différences entre les deux types d'enseignement et rappelle qu'il ne s'agit en aucun cas de mélanger les genres. L'appui apporté à un éventuel futur lycée malgache a des objectifs bien précis, précisés dans l'avant projet.

La carte scolaire est mise au vote :

Fermeture d'un poste résident secondaire au 31.08.2011 :

OUI : 8

NON : 1

ABS : 3



8/8 Ouverture d'un poste NTFD secondaire anglais et fermeture ou transformation d'un poste NTFD primaire au 31.08.2011 :

OUI : 9

NON : 0

ABS : 3

Transformation d'un poste résident primaire en poste résident SVT au 31.08.2012

OUI : 7

NON : 3

ABS : 2

Point 7 : Règlement intérieur

En l'absence de modification du règlement intérieur, ce dernier est adopté à l'unanimité (12 voix pour)

En l'absence de questions diverses, la séance est levée à 19h50

Le Président du CE

La Secrétaire de Séance

Didier TRIBOUT

Hanitra RAFIDISOA